

Date de convocation :  28/10/2024	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le cinq novembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Absentes : Corinne BEAL (1).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (4).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Mise à jour du tableau de classement des voies communales.**

**DCM 20241105-10**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au déplacement d'une partie du Chemin du Mazet (VC 54) et à l'aménagement du parking du cinéma, il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le parking du cinéma est à intégrer au tableau de voirie et la longueur de voirie du chemin du Mazet doit être augmentée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AR Prefecture**

043-214300873-20241105-DCM20241105\_10B-DE  
Reçu le 26/11/2024

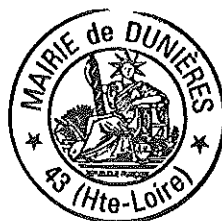
- Approuve le classement du parking du cinéma dans les voies communales et l'augmentation de la longueur de voirie du chemin du Mazet (VC 54) ;
- Valide les modifications apportées au tableau de voirie et approuve la mise à jour du tableau de classement des voies dont le linéaire s'établit à 76 715 mètres linéaires conformément à l'annexe jointe à cette délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,

Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20241105-DCM20241105\_10B-DE  
Reçu le 26/11/2024

**Annexe à la délibération DCM 20241105-10 du 05/11/2024**

Au 23 novembre 2023 (DCM 20231123-7), la longueur de voirie communale était de 76 660 mètres linéaires.

Classement de nouvelle voie :

N°	Type	Nom	Origine	Extrémité	Longueur (m)	Largeur moy (m)
154	Place	Parking du cinéma	Rue du Château	Rue du Château	20	6

Augmentation de la longueur du chemin du Mazet :

N°	Type	Nom	Origine	Extrémité	Longueur (m)	Largeur moy (m)
54	Chemin	Chemin du Mazet	Rue de l'étoile	Chemin de la Bruyère	1030 + 35 = 1065	3,80

Au 5 novembre 2024, la longueur totale de voirie après intégration du parking du cinéma et de l'augmentation de la longueur du chemin du Mazet est de :  
**76 715 mètres linéaires.**

**AR Prefecture**

043-214300873-20241105-DCM20241105\_10B-DE  
Reçu le 26/11/2024